Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900716-20260629-202636-DE

Département du Finistère

MAIRIE
29300
GUILLIGOMARC'H

Séance du
29 juin 2026

DATE DE CONVOCATION
18 juin 2026

DATE D'AFFICHAGE
18 juin 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 14

VOTANTS : 15

DATE DE MISE EN LIGNE
01/07/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-six**, le lundi **vingt-neuf juin** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Bruno MOREL, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : EZANNO Sandrine, MOREL Jacques, MOURAUD Lydie, SINOQUET Vincent, JONOT Roland, LE DART Catherine, PENNA Anne, COADIC Xavier, GALLO Valérie, STANGUENNEC Pierre, LE BORGNE Mélanie, CHRISTIEN Philippe, MOREL-LASSALLE Stéphanie formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. BOURBON Christophe, **POUVOIR à Mme MOURAUD Lydie.**

Mme LE BORGNE Mélanie a été élue **Secrétaire.**

2026-36 Règlement intérieur du cimetière de Guilligomarc'h

Le Maire expose à l'assemblée que le cimetière communal n'est régi par aucun règlement intérieur. Il propose d'instaurer un règlement afin de prescrire les mesures essentielles en matière de sécurité, de salubrité, de tranquillité publique et au maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière.

Le Conseil Municipal ayant délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le **règlement du cimetière** tel qu'il est annexé à la présente délibération,

- Autorise le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en place puis au respect de celui-ci.

Le Maire,
Bruno MOREL